

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 12 janvier 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Julie Bernard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2014.
3. Avis de motion pour un règlement concernant la vitesse dans les chemins municipaux.
4. Coût de location des locaux à l'édifice municipal.
5. Changement préart sur théâtre, le tapis de la rampe d'accès, le préart de la partie surélevée à la salle municipale et le système d'eau pour les urinoirs.
6. Stratégie « On vise dans le 1 000 ».
7. Renouvellement de l'offre de Lavery, avocats, pour 2015.
8. Adhésion 2015 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
9. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.
10. Adhésion annuelle 2015 à Tourisme Érable.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
13. Approbation du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.
14. Adhésion 2015 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
15. Demande de la Fabrique pour l'achat d'une publicité dans le feuillet paroissial.
16. Tricot graffiti pour souligner le 100^e anniversaire du Cercle des Fermières.
17. Aide financière pour le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc..
18. Transfert de 13 000 \$ au service de loisirs.
19. Demande d'aide financière de l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.
20. Demande d'aide financière du CLDI de l'Érable.
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.
24. Varia.(réserve mélange matériel granulaire-sel déglaçant à 50%)
25. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2015-001

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-002

Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2015.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2014, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et

présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour un projet de règlement concernant la vitesse dans les chemins municipaux.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement concernant la vitesse maximum permise sur les chemins municipaux.

Résolution : 2015-003

Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2015.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal soient les suivants pour l'année 2015 :

	Tarif 2014	Tarif 2015
Location grande salle :	125.00 \$	125.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	21.00 \$/h	22.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	45.00 \$	47.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	60.00 \$	62.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	34.00 \$/jr	35.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	45.00 \$	47.00 \$
Cours d'alphabétisation, lundi PM	15.00 \$	15.00 \$
Cours alphabétisation, mardi AM et PM	20.00 \$	20.00 \$

Adoptée

Résolution : 2015-004

Travaux à la salle municipale (changement tapis et prélaris, système eau urinoirs).

Attendu que la municipalité est admissible au programme Initiative d'investissement local (IIL) de l'Agence de développement économique du Canada, lequel a accordé un montant de 11 501 \$, pour divers travaux d'amélioration à l'édifice municipal, soient principalement à la salle municipale et au local de réunion au 2^e étage;

Attendu que la municipalité doit réaliser les travaux d'amélioration avant ou le 30 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire effectuer une partie des travaux prévus, soit :

- Changement du prélaris sur le théâtre de la salle municipale.
- Changement du tapis de la rampe d'accès de la salle municipale.
- Changement du prélaris sur la partie surélevée de la salle municipale.
- Améliorer le système d'eau des urinoirs de la salle municipale.

Que le coût des travaux, selon des cotations de la Maison du Prélaris (1984) inc. au niveau des prélaris et du tapis, et par Plomberie 1750 inc. au niveau du système d'eau, est estimé à 11 500 \$, taxes incluses.

Que 50% du coût des travaux est remboursé par le programme IIL.

Adoptée

Résolution : 2015-005

Stratégie « On vise dans le 1000 ».

Attendu que le Sommet sur la croissance démographique avait pour objectifs :

- ✓ De sensibiliser les acteurs locaux aux impacts négatifs (présents et futurs) d'une décroissance démographique continue dans la MRC de l'Érable (gravité de la situation);
- ✓ D'arrimer les différentes ressources et intervenants de l'Érable par rapport aux actions à prendre;
- ✓ D'inciter les participants à prendre des engagements collectifs et individuels dans le but d'accueillir 1000 nouvelles personnes sur notre territoire d'ici 2020.

Attendu que la Stratégie On vise dans le 1000, faisant suite au Sommet, est en vigueur de 2015 à 2020 et propose des pistes d'action articulées autour de l'importance de :

- ✓ Démontrer et favoriser le dynamisme du milieu;
- ✓ Miser sur les services de proximité et de soins de santé;
- ✓ Diversifier l'industrie agricole et l'occupation du territoire;
- ✓ Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre et la rétention des jeunes;
- ✓ Structurer le processus d'accueil des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes;
- ✓ Assurer le maintien et la concertation intersectorielle.

Attendu la nécessité de favoriser la croissance démographique et par le fait même l'avenir socioéconomique du territoire de l'Érable;

Attendu le besoin d'être proactif dans le développement du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville s'engage à faire preuve de leadership dans l'atteinte des objectifs du sommet sur son territoire en posant les gestes suivants :

- Améliorer la diffusion de la disponibilité de plusieurs terrains dans le développement domiciliaire de la municipalité.
- Meilleure diffusion du programme d'accès résidentiel lors de la construction d'une maison neuve.
- Maintien du service de garde en milieu scolaire.
- Compléter la réalisation des actions émises dans la Politique familiale.
- Promouvoir le slogan : « **À Laurierville, on cultive la qualité de vie** ».

Adoptée

Résolution : 2015-006

Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2015.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2015, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, DeBilly, S.E.N.C.R.L..

Que cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

Que la formule abonnement au coût de 800.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

Que tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

Adoptée

Résolution : 2015-007

Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2015 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2015 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Que la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 481.75 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 254.00 \$, pour un total de 735.75 \$ (693.95\$ en 2014).

Que la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 373.67 \$, taxes incluses (333.43 \$ en 2014)

Adoptée

Résolution : 2015-008

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2015-009

Adhésion à Tourisme Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2015, dont la contribution annuelle est de 180.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2015-010

Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

Attendu que la municipalité peut transmettre au bureau de la MRC de l'Érable, au plus tard le 6 mars 2015, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Attendu que la municipalité prévoit utiliser ce service pour 3 immeubles;

Attendu que la première étape du processus, est l'adoption d'une résolution autorisant le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux 3 propriétaires en défaut de paiement des taxes municipales.

Adoptée

Résolution : 2015-011

Approbation du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Laurierville, lesquelles indiquent des revenus de 37 478 \$, et des déboursés de 85 130 \$, pour un déficit au montant de 47 652 \$.

Que le déficit est comblé à 90% par la Société d'habitation du Québec, ce qui représente un montant de 42 887 \$, et à 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 4 765 \$.

De plus, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C), et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée

Résolution : 2015-012

Adhésion 2015 à la FQM.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2015.

Que la cotisation pour l'année 2015 est de 1 641.65 \$, taxes incluses, comparativement à un montant de 1 390.84 \$ pour 2014.

Que la cotisation 2015 inclut un nouveau service en ressources humaines, dont le coût annuel est de 229,95 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-013

Espace publicitaire sur le feuillet paroissial.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de prendre un espace publicitaire sur le feuillet paroissial commun des Fabriques de Sainte-Julie de Laurierville, de Sainte-

Anastasie de Lyster, d'Inverness et de Val-Alain, lequel est publié à tous les dimanches de l'année 2015.

Que l'espace publicitaire représente un déboursé de 200 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-014

Tricot graffiti pour souligner le 100^e anniversaire du Cercle des Fermières.

Attendu que les Cercles des Fermières du Québec soulignent en 2015, leur 100^e anniversaire de fondation;

Attendu que pour souligner cet événement, chaque Cercle des Fermières est invité à confectionner un tricot graffiti afin de créer la route du tricot graffiti, qui parcourra les 648 Cercles du Québec;

Attendu que le Cercle des Fermières de Laurierville désire participer à cette route du tricot graffiti;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le Cercle des Fermières de Laurierville, d'aménager un tricot graffiti sur le gazébo de la municipalité, situé en bordure du stationnement de l'église, et ce, du 1^{er} avril au 31 octobre 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-015

Aide financière pour le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc..

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc., en guise de commanditaire Bronze, dans le cadre de son activité-bénéfice annuel du 3 février 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-016

Transfert au service de Loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 13,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2015-017

Appui financier à l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre un espace publicitaire dans la revue annuelle 2015 de l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.

Que l'espace publicitaire (carte d'affaire) représente un déboursé de 50.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-018**Demande d'aide financière par La Maison du CLDI de l'Érable.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à La Maison du CLDI de l'Érable, laquelle vise à favoriser l'intégration sociale des personnes adultes et des enfants ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de 2 communiqués du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA), soit un sur le recours collectif contre Éoliennes de l'Érable, lequel sera entendu en Cour supérieure du Québec, au cours de l'année 2015, et un autre, concernant le Projet éolien de l'Érable, dont des propriétaires ont gagné contre Hydro-Québec, pour l'obtention d'un juste prix pour le passage de la ligne de transport 120 kV desservant le parc éolien de l'Érable.
- Réception d'une demande de Mme Geneviève Loiselle, chef chercheuse, pour l'émission La Petite Séduction, à savoir si la municipalité serait intéressée à participer à cette émission.

Résolution : 2015-019**Émission La Petite Séduction.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande de participation à l'émission télévisuelle La Petite Séduction pour 2015.

Adoptée

- Lettre de l'entreprise Énergie Valero inc., laquelle exploite le Pipeline Saint-Laurent, à l'effet qu'elle prévoit contester toutes les évaluations municipales dans les différentes municipalités, afin d'établir une valeur uniforme du pipeline au mètre linéaire sur toute la longueur du tracé, ce qui ne serait pas le cas présentement.
- Réception de la part d'Auger BC Sécurité inc., du rapport d'inspection préventive alarme incendie des divers bâtiments de la municipalité. Le principal correctif est le changement du réseau de câblage du système incendie à l'édifice municipal. Ce dernier fournira un estimé pour le changement du câblage dans les prochaines semaines.
- Réception de la part de M. Serge Blier, préventionniste pour le Service de sécurité incendie régional de l'Érable, d'un rapport d'inspection pour les bâtiments municipaux, lequel décline quelques anomalies mineures dont les correctifs seront apportés dans les prochaines semaines.
- Lettre du Réseau québécois de Villes et Villages en Santé, invitant les municipalités à participer à la 10^e édition de la Fête des voisins, laquelle aura lieu le 6 juin prochain.

Mme Julie Bernard, conseillère municipale, soumettra cette activité au Comité Familles-Aînés de Laurierville.

- Selon le décret 2015 sur la population, le nombre d'habitants à Laurierville a diminué de 26 personnes, soit de 1433 à 1407. On constate une diminution dans toutes les municipalités de la MRC de l'Érable, sauf pour la Ville de Princeville qui a augmenté de 1 personne, et de St-Pierre-Baptiste qui a augmenté de 23 personnes.

Liste des comptes.**2014**

Réjean Gingras : Carte cadeau 35 ans de service Danielle.	250.00
L'Invernois : Souper des fêtes de la municipalité.	1 726.35
Scolart : Matériel service de garde.	112.18
Christian Labrie : Remboursement achat essence camion déneigement.	288.00
Claire Gosselin : Repas des fêtes OMH (représentant municipalité)	59.53
Québec Loisirs : Achat de livres.	122.79
Librairie L'Écuyer : Achat de livres.	155.04
Claire Gosselin : Ajustement régie des rentes 2014.	97.44
Receveur Général du Canada : Remises pour décembre.	1 897.21
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour décembre.	4 639.60
Carte Sonic : Essence pick-up et camions du 22 nov. au 6 déc.	948.03
Jacques Grégoire : Trappage castors secteur Grosse-Ile.	500.00
Sébastien Gingras : Travaux sur le site internet.	415.00
Mélisa Samson : Matériel service de garde.	25.50
Service 9-1-1 : Taxes financement service 9-1-1 pour 2014.	6 618.30
Petite caisse : Frais de poste, déplacement et nettoyage nappes.	219.00
Postes Canada : Médiaposte décembre.	96.29
Lavery, de Billy SENCRL : Honoraires 6 mois.	407.54
Biolab inc. : Analyse de l'eau décembre.	151.78
Sinto inc. : Savon à main au garage.	38.81
SCA des Appalaches : Huile à chauffage, diesel et divers.	5 000.36
Garage Marc Labrie enr. : Réparation aile tracteur PUMA.	672.60
Garage Marc Labrie enr. : Batterie tracteur ST-40.	157.66
Carte Sonic : Essence du 10 au 24 décembre.	841.78
MRC de l'Érable : Avis public commun et service Internet.	336.28
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de décembre.	28.00
Claude Joyal inc. : Matériel souffleur et diverses réparations tracteur.	282.25
Charest International inc. : Remorquage camion déneigement.	646.74
Buropro : Malette biblio.	50.58
Signalisation Lévis inc. : Panneaux VTT et motoneiges poste essence.	504.92
Garage Agricole Charest inc. : Entretien tracteur AGCO et divers.	2 505.13
Xérox Canada ltée : Service pour décembre.	55.98
Roulement Techno inc. : Matériel souffleur.	276.39
Ferme Stéluka inc. : Shaft pour souffleur.	287.44
Bell Canada : Service pour décembre.	299.95
RREMQ : Cotisation décembre.	1 128.02
Gaudreau Environnement inc. : Service pour décembre.	8 254.08
Hydro-Québec : Service pour décembre.	1 045.89

2015

Carte Sonic : Essence du 1 ^{er} au 12 janvier.	1 928.81
Fabrique Ste-Julie : Compensation déneigement 2014-2015.	500.00
Impact Emploi : Place aux jeunes Érable 2014-2015.	1 433.00
Claire Gosselin : Ass. coll. et déplacements janvier.	127.98
PG Solutions : Contrat entretien et soutien 2015.	4 547.26
MRC de l'Érable : Entretien cours d'eau Alfred-Therrien.	7 126.44
Partenaires 12-18 : Cotisation 2015.	2 651.05
Motoparts inc. : Pièces pour camion.	52.91
CPU Service inc. : Service pour 2015 à la bibliothèque.	563.38
Réseau d'information municipale : Adhésion 2015.	298.94
ORAPÉ : Service pour janvier.	259.73
Promutuel : Assurances 2015.	14 612.08
Copibec : Licence pour bibliothèque.	28.74
Groupe CCL : Feuilles de minutes.	265.12
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour lois municipales.	77.70
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation 2 luminaires de rues.	187.64
JM Samson inc. : Location machine pour pièces souffleur.	114.98
Employés : Salaire pour janvier (estimé).	14 000.00
Bell Mobilité : Service pour janvier.	38.88
Bell Canada : Service pour janvier.	354.95

Croix Bleue : Assurances collectives pour janvier et février.	3 976.58
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer de janvier.	47.71

Résolution : 2015-020

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2014, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 356 867.02 \$, et des déboursés au montant de 1 343 177.78 \$, laissant un solde en caisse de 116 107.55 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014, les revenus et dépenses au 31 décembre 2013.

Varia.

Résolution 2015-021

Réserve d'un mélange matériel granulaire-sel déglaçant à 50%.

Attendu qu'un citoyen a suggéré d'augmenter la quantité de sel déglaçant à 50 % au lieu d'environ 7% comme actuellement, pour le mélange matériel granulaire et sel déglaçant, et appliquer le mélange dans les chemins municipaux les plus passants, afin qu'ils soient moins glissants;

Attendu que le coût du mélange 50-50 est trois fois plus dispendieux que le mélange 93-7, soit environ 60.00 \$ au lieu de 18.00 \$;

Attendu que les membres du conseil sont satisfaits de l'entretien des chemins municipaux avec le mélange 93-7, lequel est utilisé depuis de nombreuses années;

En conséquence, il est résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos, dans les circonstances actuelles, de modifier le mélange matériel granulaire et sel déglaçant.

Adoptée

Résolution : 2015-022

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier